

# TGIRT-EIBJ NEMASKA

## UA 86-63

Procès-verbal de la  
**QUATORZIÈME RENCONTRE**

Tenue le 7 février 2019, à la salle de conférence principale de l'Édifice de la Nation Crie de Nemaska



Gouvernement régional  
d'Eeyou Istchee Baie-James  
Eeyou Istchee James Bay  
Regional Government

**APPROUVÉ LE : 27 NOVEMBRE 2019**



# TGIRT-EIBJ NEMASKA

## QUATORZIÈME RENCONTRE

Points	Résultats ou synthèses des discussions	Décisions
1. Ouverture de la rencontre, tour de table	La rencontre débute à 13h00. L'animateur demande un tour de table.	
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	<p>L'animateur procède à la lecture de l'ordre du jour. L'ordre du jour demeure ouvert. Il est demandé d'ajouter un point à l'ordre du jour :</p> <p style="text-align: center;">10. a) Composition de la table de GIRT</p> <p>Une déléguée demande pourquoi le nombre de points sur le projet d'ordre du jour transmis avec la convocation ne correspond pas avec celui qui vient d'être proposé. L'animateur explique que deux points du MFFP se sont ajoutés suite à la transmission de l'avis de convocation.</p> <p>Une observatrice demande s'il y a au moins deux délégués dûment désignés pour ouvrir la rencontre. L'animateur précise que M. Cheezo a été inscrit à la composition avant la rencontre, en tant que représentant des trappeurs. Il y a néanmoins un point à l'ordre du jour qui concerne la composition.</p>	Sur proposition de M. Wayne Cheezo, dûment appuyé par Mme Rose Wapachee, il est unanimement convenu d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout demandé.
3. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la rencontre du 4 juillet 2018	L'animateur prend quelques minutes pour permettre aux membres de lire le procès-verbal en survol. Toutefois, le procès-verbal ne peut être adopté en raison de l'absence d'un délégué qui était présent à cette rencontre.	L'adoption du procès-verbal est remis à une rencontre ultérieure.
4. Correspondance	Il n'y a aucune correspondance pour cette rencontre.	
5. Enjeux pouvant évoluer vers une valeur, objectif, indicateur, cible (VOIC)	L'animateur introduit ce point en mentionnant qu'un des enjeux de la table de GIRT pourrait évoluer vers une VOIC, soit celui de la qualité de l'eau et de l'intégrité des habitats aquatiques. Il expliquant la distinction entre un enjeu et une VOIC mais rappelle qu'il s'agit de deux notions équivalentes. Une VOIC correspond à la formulation d'un enjeu que le MFFP pourra prendre en compte dans les PAFI.	
a) Qualité de l'eau et intégrité des habitats aquatiques – Identifier les plans et cours d'eau à protéger	Un délégué aborde cet enjeu en mentionnant qu'une cartographie a déjà été réalisée en 2012, avec la participation des Cris et du MFFP, en vue d'établir une meilleure harmonisation entre les activités d'aménagement les activités de chasse. Les travaux entourant les cartes d'harmonisation ainsi produites, ont été repris dans le cadre d'une rencontre en 2015,	

Points	Résultats ou synthèses des discussions	Décisions
	<p>pour aborder notamment les impacts de la foresterie sur la faune et voir comment ces impacts pourraient être réduits. Cette rencontre a réuni des représentants du MFFP, du GNC et des communautés affectées par les activités forestières et promettait de répondre concrètement à certaines attentes exprimées par les communautés. Or, il n'y a pas eu de suites à cette rencontre mais les cartes sont encore d'actualité et pourraient s'avérer très utiles, notamment pour les planificateurs, afin de tenir compte des enjeux auxquels font face les maîtres de trappe et les autres utilisateurs du territoire. Ces travaux ont permis de localiser des sites sensibles pour la pêche et la chasse.</p> <p>Le délégué demande si la table de GIRT est l'instance appropriée pour demander que ces cartes soient à nouveau prises en compte, en lien notamment avec l'enjeu dont il est question ici. L'animateur valide certaines informations relatives au contexte d'élaboration de ces cartes. L'observatrice du MFFP valide certaines informations dont la rencontre de 2015. Elle mentionne que les planificateurs disposent de ces cartes et les utilise.</p> <p>Le délégué souhaite que les planificateurs utilisent les cartes mais sans les faire connaître publiquement. L'animateur demande s'il y a quelque chose à faire à la table de GIRT avec l'enjeu dont il est question et avec les cartes. Le délégué réitère son souhait que les cartes soient prises en compte par les planificateurs. L'observatrice garantit que les cartes sont bien utilisées par les planificateurs. Elle rappelle les discussions que l'enjeu avait soulevé il y a une rencontre ou deux et mentionne qu'un délégué devait assurer un suivi, notamment pour désigner des sites sensibles sur le territoire. Le délégué étant absent, les discussions sur cet enjeu sont reportées à une rencontre ultérieure. Entre temps, Mme Wapachee fera un rappel à M. Iserhoff.</p>	
<p>b) Comité technique sur la gestion des accès en terres de catégorie II (Sébastien Leduc)</p>	<p>Ce point est abordé après le point 6.</p> <p>M. Sébastien Leduc donne une présentation pour ce point, en remplacement de Mme Sonia Légaré. Une présentation Power Point est affichée à l'écran. M. Leduc rappelle l'existence d'une table de GIRT sur les terres de catégorie II et mentionne qu'il y a un enjeu sur l'accès au territoire. Relativement à cet enjeu, un comité technique a été mis sur pieds pour élaborer</p>	

Points	Résultats ou synthèses des discussions	Décisions
	<p>l'enjeu de l'accès au territoire et émettre des recommandations découlant de cet enjeu.</p> <p>Dans le cadre du mandat concernant la gestion du réseau routier sur les terres de catégorie II, il y a un enjeu d'accès au territoire, comme aux tables de GIRT sur les terres de catégorie III. Cet enjeu se décline en deux objectifs qui sont de limiter l'expansion du réseau routier et réduire la redondance des accès. Relativement au premier objectif, il y a une préoccupation de réduire la pression sur l'environnement et sur la faune. Il y a toutefois une difficulté à limiter l'expansion du réseau routier compte tenu des implications liées au régime de la coupe en mosaïque, des besoins à venir en matière d'aménagement forestier et de la présence de nombreux utilisateurs du territoire. Néanmoins, les membres du comité technique ont entrepris de vérifier les attentes et les besoins des maîtres de trappe en regard du maintien ou de la fermeture de certains chemins.</p> <p>À ce jour, 4 aires de trappes ont été sélectionnées dans le cadre d'un projet pilote visant à sonder les attentes et les besoins des maîtres de trappe. Ces aires de trappe se trouvent en terres de catégorie II et ont été sélectionnées de manière à représenter les différentes communautés crie et les éléments de contexte soulevés plus haut, dans leur diversité. En vue de préparer les rencontres avec les maîtres de trappe, les membres du comité ont établi une carte des chemins et demandé aux planificateurs les implications opérationnelles liées à leur fermeture, si</p> <p>M. Leduc expose les travaux réalisés à ce jour. Il précise que ce travail ne constitue pas une consultation mais a pour but uniquement de connaître les attentes et les besoins des maîtres de trappe en regard des accès. Au terme de l'exercice, les membres du comité technique ont réalisé que l'échantillon retenu est très restreint. Également, il est apparu difficile pour les aménagistes de sélectionner des cibles de fermeture à court terme, notamment en raison des blocs orphelins. Et lors des consultations des maîtres de trappe, ces derniers n'ont exprimé aucune demande de fermeture de chemins forestiers. Contre toutes attentes, ils ont plutôt demandé que certains accès soient remis en état. Suite à ces dernières observations, les membres du comité</p>	

Points	Résultats ou synthèses des discussions	Décisions
	<p>avancent l'hypothèse que les résultats pourraient être d'un tout autre ordre si le sondage couvrait un plus grand nombre de maîtres de trappe et en terres de catégorie III. Les membres du comité ont émis certaines recommandations qui concernent les terres de catégorie II mais souhaitent que ces dernières trouvent écho sur les terres de catégorie III. Il expose donc la démarche qui pourrait être entreprise sur les terres de catégorie III. Cette avenue respecterait une recommandation du Conseil Cris-Québec sur la foresterie, à savoir de prendre en compte les besoins des utilisateurs en amont de la démarche amorcée. À cette étape, M. Leduc souhaite obtenir l'avis des membres de la table de GIRT à savoir s'ils sont à l'aise que les membres du comité technique en terres de catégorie II poursuivent le projet pilote avec les maîtres de trappe sur les terres de catégorie III. Il est prévu poursuivre le projet pilote vers le mois d'avril et on pourrait s'attendre à un retour du comité technique avec ses conclusions vers l'automne. Indépendamment des recommandations du comité technique, dans tous les cas, aucune fermeture de chemins ne sera autorisée sans que cela passe d'abord par le processus complet de consultation. Un délégué demande si le calcul des attributions aux BGA inclus le bois récolté dans l'emprise des chemins. M. Leduc répond que oui, bien que cela n'est pas mis en perspective dans les PAFI-O.</p> <p>M. Leduc aborde l'objectif #2 dans le cadre du mandat du comité technique sur l'accès au territoire. La redondance du réseau routier peut s'exprimer notamment par des boucles dont la nécessité peut être discutable. On analyse également d'autres avenues dont l'utilisation d'anciens corridors plutôt que la construction de nouveau chemins. Il y aurait lieu également d'éviter les entrées multiples et les chemins en parallèle. Il donne quelques explications et exemples pour illustrer comment ces différentes avenues peuvent être réalisées d'un point de vue opérationnel.</p> <p>M. Leduc invite les membres à lui faire part de leurs questions et commentaires s'il y a lieu.</p>	
<p>6. Aire d'intensification de la production ligneuse (AIPL) (Virginie Cayer)</p>	<p>Ce point est abordé après le point 5. a).</p> <p>Mme Virginie Cayer donne sa présentation à distance, par conférence téléphonique. Une présentation Power Point est affichée à l'écran. Elle indique rapidement le</p>	

Points	Résultats ou synthèses des discussions	Décisions
	<p>contenu de sa présentation et en mentionne l'objectif qui est de bien comprendre les gradients d'intensité sylvicoles et la notion d'aire d'intensification de la production ligneuse (AIPL). Elle mentionne que l'UA 086-63 ne comporte pas d'AIPL. Le MFFP souhaite néanmoins recueillir les préoccupations et les commentaires des membres de la table de GIRT s'il y a lieu, sur la notion d'AIPL et sa mise en œuvre proposée dans la région.</p> <p>La classification des stratégies d'intervention sylvicole ou la désignation d'AIPL repose essentiellement sur trois critères que sont la productivité, la dynamique forestière et les contraintes à l'aménagement. L'intensité sylvicole peut s'exprimer selon trois gradients à savoir les gradients intensifs, de base et extensif. La présentatrice donne une brève explication de chacun des trois gradients et leurs contextes d'application. Au moyen d'illustrations, elle expose les scénarios d'aménagement prévus pour chacun des trois gradients.</p> <p>La conférence téléphonique est coupée à deux reprises et une dizaine de minutes est nécessaire pour la rétablir. En raison des difficultés techniques pouvant se reproduire, Mme Cayer résume la suite de sa présentation. Elle explique rapidement à quoi correspondent les AIPL. Les membres posent quelques questions relatives à la localisation d'AIPL en dehors de l'UA 086-63. Des cartes ont été préparées afin que les membres de la table de GIRT puissent voir où sont localisées les AIPL proposées. L'animateur déplie les cartes des UA 086-64, 086-65 et 086-66. On remarque quelques AIPL établies tout juste à la limite de l'UA 086-63.</p> <p>Mme Cayer mentionne que les consultations sur les AIPL n'en sont encore qu'à un niveau très stratégique. Elle recueille néanmoins les commentaires s'il y a lieu, même à l'extérieur du territoire concerné. Mme Cayer vérifiera la possibilité de produire une carte interactive comme pour la consultation des PAFI-O. Dès que les cartes des AIPL seront disponibles, l'animateur en informera tous les membres des tables de GIRT pour qu'ils puissent émettre leurs questions et commentaires s'il y a lieu. Tous les documents devraient être disponibles d'ici deux semaines.</p>	

Points	Résultats ou synthèses des discussions	Décisions
<p>7. Gestion des chemins en terres de catégorie III (Isabelle Fortin)</p>	<p>Ce point est abordé juste après le point 5. b).</p> <p>Mme Isabelle Fortin amorce sa présentation en expliquant le contexte dans lequel s'inscrit la démarche entreprise par Mme Sonia Légaré. Elle précise la compétence et le mandat de Mme Légaré, en lien avec l'application éventuelle d'un plan de rétablissement du caribou forestier.</p> <p>L'objectif de la démarche est d'obtenir une lecture la plus représentative des besoins des différents utilisateurs à l'échelle de la région, de manière à pouvoir proposer un cadre de priorisation pour la gestion des chemins. Concrètement, l'exercice consiste à élaborer une « carte des valeurs » en vue de produire un plan de gestion des voies d'accès.</p> <p>Mme Fortin explique la démarche prévue pour l'élaborer un plan de gestion des chemins, laquelle repose sur ou outil d'aide à la décision en 4 étapes.</p> <p>Le besoin initial repose sur la mise en œuvre d'un plan caribou. On attend l'aboutissement des travaux en ce sens mais on peut déjà s'attendre que des chemins doivent être fermés. On propose cette démarche de manière proactive et selon une vision à long terme.</p> <p>En lien avec cet exercice, les intervenants du MFFP ont un besoin de rétablir l'habitat du caribou forestier. Mais cela doit se faire en harmonie avec l'ensemble des valeurs et des besoins des utilisateurs du territoire forestier. Mme Fortin aborde une liste des valeurs identifiées auprès des différents groupes d'intérêt. À cette étape-ci, Mme Légaré souhaite savoir si ces différentes valeurs rejoignent celles des délégués des tables de GIRT et s'il y aurait d'autres valeurs à ajouter à cette liste.</p>	
<p>8. Suivi de la modification PAFI-T 2018-2023</p>	<p>Mme Isabelle Fortin fait le point sur les résultats sur la consultation du PAFI-T. Il y a eu une pré consultation des tables de GIRT qui a pris fin le 30 novembre 2018, puis un délai supplémentaire leur a été accordé jusqu'à la fin décembre. Un seul commentaire a été reçu de la table de GIRT de Waskaganish. Ce commentaire était que les impacts découlant des interventions forestières n'étaient pas suffisamment pris en compte.</p>	
<p>9. Consultation publique sur les PAFI-O</p>	<p>Les consultations publiques sur les PAFI-O se déroulent du 28 janvier au 22 février 2019. Une rencontre d'information a eu lieu la veille à l'hôtel Matagami. D'autres rencontres d'information sont</p>	



Points	Résultats ou synthèses des discussions	Décisions
	<p>prévues prochainement. L'animateur déplie la carte du PAFI-O de l'UA 086-63 pour le bénéfice des membres présents à Nemaska. Les délégués remarquent certains travaux près de la route de la Baie-James mais ont une certaine difficulté à se situer étant donné l'absence de la couche des aires de trappe. L'animateur donne quelques précisions sur des travaux qui retiennent l'attention des délégués, lesquels ont déjà fait l'objet de consultations. Les observateurs précisent que les travaux retenant l'attention d'un délégué ont fait l'objet d'une consultation auprès du maître de trappe concerné, en décembre 2018 à Val-d'Or.</p> <p>Un délégué mentionne qu'un maître de trappe construira une rampe de mise à l'eau en bordure de la rivière Nottaway, tout près de la limite sud de l'UA 86-63. Le maître de trappe permettra à tous de l'utiliser mais demande qu'une signalisation soit installée pour demander aux utilisateurs de ramasser leurs ordures. La rampe sera accessible à partir d'un chemin partant de la R-1027. Le planificateur du MFFP mentionne qu'il y a une demande d'harmonisation concernant le site en question. L'animateur tente de vérifier qui sera responsable d'installer la signalisation, le temps venu. L'observatrice du GREIBJ fera des vérifications de son côté. Elle mentionne que cela pourrait être le GREIBJ, dépendamment de qui est le demandeur, le maître de trappe ou la communauté. Le maître de trappe doit obtenir une autorisation du MERN avant d'installer sa rampe de mise à l'eau. Il pourra vérifier auprès de ce ministère s'il y a également possibilité d'obtenir de la signalisation.</p> <p>L'animateur tente de retrouver l'adresse de la carte interactive des PAFI-O en consultation. Il la fera parvenir aux membres dès que possible. L'observatrice du MFFP transmet le lien à l'animateur vers la fin de la rencontre. L'animateur l'affiche à l'écran et en explique le fonctionnement. Les délégués prennent l'adresse en note.</p>	
10. Divers		
a) Composition de la table de GIRT	<p>En début de rencontre, une clarification a été demandée à savoir quelle(s) communauté(s) font partie de l'UA 086-63. L'animateur affiche la composition de la table de GIRT à l'écran et demande aux délégués quelles sont leurs préoccupations. Un délégué demande de</p>	

Points	Résultats ou synthèses des discussions	Décisions
	<p>préciser la concordance entre la délimitation du territoire de la table de GIRT et les aires de trappe. L'animateur utilise une carte interactive réalisée pour la table de GIRT de Waskaganish. Un délégué observe que son aire de trappe recoupe le territoire de la table de GIRT de Matagami mais qu'il n'y est pas invité. Cela lui semble être le même problème pour d'autres aires de trappe. L'animateur explique qu'en vertu de la composition, ce sont les maîtres de trappe qui sont désignés pour représenter les trappeurs, cela relève du mode de fonctionnement pour l'ensemble des tables de GIRT. L'observatrice du MFFP explique qu'il y a également des dispositions prévues pour assurer une consultation particulière des trappeurs.</p>	
11. Levée de la rencontre	La rencontre se termine à 15h50.	Sur proposition de M. Wayne Cheezo, dûment appuyé par Mme Rose Wapachee, il est unanimement convenu de lever la rencontre.

## ACRONYMES

AIPL	Aires d'intensification de la production ligneuse
BGA	Bénéficiaire de Garantie d'Approvisionnement
GIRT	Gestion Intégrée des Ressources et du Territoire
GNC	Gouvernement de la Nation Crie
GREIBJ	Gouvernement Régional d'Eeyou Istchee Baie-James
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
PAFI	Plan d'Aménagement Forestier Intégré
PAFIO-O	Plan d'Aménagement Forestier Intégré Opérationnel
PAFI-T	Plan d'Aménagement Forestier Intégré Tactique
VOIC	Valeur, objectif, indicateur, cible